

Charte d'engagement des INTERVENANTS EXTERIEURS sur le respect des mesures de sécurité et d'hygiène

Nom du professionnel :

1 Avant mon intervention :

- J'ai pris connaissance des organisations et règles mises en place par l'établissement et je m'engage à les respecter.
- Je m'engage à reporter ma visite en cas d'apparition de signes infectieux : fièvre (contrôle journalier), signes respiratoires, ORL aigus ou digestifs.

2 Le jour de ma venue, je m'engage à :

- Respecter les créneaux horaires définis au préalable.
- Renseigner le registre dédié mis à disposition.
- Respecter les règles d'hygiène dès mon arrivée : port d'une tenue professionnelle dédiée, hygiène des mains avec la solution hydroalcoolique, port du masque adapté (chirurgical ou FFP2).
- Respecter le circuit sécurisé éventuellement mis en place par l'établissement.
- Organiser mes prises en charge en tenant compte du statut Covid des résidents (marche en avant).
- Prendre en charge, le cas échéant, un résident dont je n'ai pas la charge habituellement et assurer un compte-rendu pour en faciliter le suivi avec le professionnel référent.
- Privilégier les soins en chambre (si rééducation à la marche, distanciation physique dans la mesure du possible, éviter les croisements).
- Revêtir les équipements de protection individuelle supplémentaires (sur blouse, masque FFP2, visièr) préconisés selon le soin réalisé.
- Entretien le matériel spécifique réutilisable entre chaque résident (DD Virucide).

Je signe cette charte et je m'engage à respecter l'intégralité du protocole et des mesures sanitaires*

Date et signature :

* conformément au Protocole relatif aux consignes applicables sur le confinement dans les ESSMS et USLD, du 20/04/2020 diffusé par le ministère de la santé
<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-consignes-applicables-confinement-usld-covid-19.pdf>